

MISE AU POINT

suffrage universel : droit de vote pour toutes les personnes majeures

théâtre satirique : pièce de théâtre dans laquelle on se moque des comportements de son époque

Charte canadienne des droits et libertés : document légal qui protège les droits individuels et empêche la discrimination

Le droit de vote des femmes

Imaginez la réaction des femmes si on leur disait qu'elles ne peuvent pas voter aux élections parce que cela risquerait de provoquer le divorce dans les familles! C'était pourtant le cas au Canada au début du siècle dernier. En effet, le **suffrage universel** n'a pas toujours fait partie de la démocratie canadienne. C'est grâce à leur ténacité et à des campagnes intenses et originales que les femmes ont finalement obtenu le droit de voter. Voici un aperçu du chemin parcouru :

- Avant la Confédération (1867), il faut être propriétaire d'une maison ou d'une terre pour avoir le droit de voter. Cette loi ne fait pas référence au sexe de la personne : cela permet aux femmes célibataires majeures et aux veuves de voter.
- Après la Confédération, une nouvelle loi retire ce droit aux femmes.
- En 1883, un mouvement pour le vote des femmes prend forme dans l'espoir de changer les choses. Ces femmes, qui se battent pacifiquement et légalement pour obtenir le droit de vote, sont appelées les *suffragettes*, nom qu'elles portent fièrement.
- Les suffragettes mènent une lutte sans répit à l'aide de pétitions, de conférences et de diverses manifestations. Elles ne se laissent pas décourager par le public et les politiciens hostiles à leur cause.
- Nellie McClung, à gauche de la photo ci-dessus, Manitobaine engagée, organise des rencontres pour promouvoir les droits des femmes et des enfants. Elle écrit et met en scène une pièce de **théâtre satirique** intitulée *A Women's Parliament* (*Un Parlement de femmes*) où les rôles sont inversés. Elle fait dire à un des personnages : « Si les hommes obtiennent le droit de vote, les familles vont se déchirer. Il y aura de plus en plus de divorces! » La pièce est très drôle, et le soutien à la cause de McClung s'en trouve renforcé.
- En 1916, le Manitoba devient la première province à accorder le droit de vote aux femmes ainsi que le droit aux femmes de se présenter comme candidates aux élections.
- En 1918, les femmes obtiennent le même droit de vote que les hommes aux élections fédérales.
- Dans la décennie suivante, les autres provinces vont suivre, à l'exception du Québec, comme le montre le tableau de la page suivante.



Source : City of Edmonton Archives.

1916	Manitoba, Saskatchewan, Alberta
1917	Colombie-Britannique, Ontario
1918	Nouvelle-Écosse
1919	Nouveau-Brunswick, Yukon
1922	Île-du-Prince-Édouard
1925	Terre-Neuve*
1940	Québec**

* À Terre-Neuve, les femmes âgées de 25 ans et plus obtiennent le droit de vote, tandis que les hommes peuvent voter dès l'âge de 21 ans. L'égalité de droit de vote n'apparaît qu'en 1948.

** Le Québec est la dernière province à accorder le droit de vote aux femmes, car le premier ministre Taschereau et l'Église catholique s'y étaient totalement opposés.

Lorsque les femmes commencent à se faire élire au Parlement, elles présentent des projets de loi pour améliorer certaines mesures sociales : l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes dans la société et sur le marché du travail, la fréquentation scolaire obligatoire, l'amélioration des conditions de vie dans les prisons, etc.

Depuis l'adoption de la **Charte canadienne des droits et libertés** en 1982, le suffrage universel est protégé au Canada par la *Loi constitutionnelle*.

Psitt! Le savais-tu?

Lorsque Nellie McClung était enseignante, elle permettait aux élèves, garçons et filles, de jouer au football pendant les récréations. Les parents se plaignaient que ce n'était pas un jeu pour les filles. Mais, grâce à son tact et à son sens de l'humour, M^{me} McClung est parvenue à les convaincre de laisser les filles jouer au football.



Source : Bibliothèque et Archives Canada.

ROND-POINT

Bloc 1

- À la Confédération, en 1867, au moment où le Canada se donnait un outil de développement économique, comme le réseau ferroviaire d'un océan à l'autre, seules les femmes propriétaires pouvaient voter. Elles étaient donc peu nombreuses à pouvoir le faire. Après la Confédération, ce droit leur est retiré. Comment crois-tu que les suffragettes ont obtenu le droit de vote pour toutes les femmes canadiennes?
- Survole le texte *Le droit de vote des femmes*. Quels éléments de ce texte te permettent d'en déduire le genre? Note ces caractéristiques sur la fiche **Les caractéristiques du compte rendu**, de même que des exemples tirés du texte.

Bloc 2

- Lis la rubrique **Mise au point**. Au besoin, pendant la lecture, revois les définitions pour clarifier le sens de ces mots et de ces expressions.
- Lis, en groupe-classe, le texte *Le droit de vote des femmes*. Pose des questions pour clarifier le sens du message et approfondir ta compréhension du texte. Peut-être voudrais-tu savoir pourquoi les femmes n'étaient pas copropriétaires de leur maison et ce que faisaient les femmes à cette époque.
- Lis la rubrique **Psitt! Le savais-tu?**. En équipe, effectue une recherche dans Internet et présente à ton groupe-classe un des droits assurés par la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- Repère, dans le texte, les organisateurs textuels qui ont permis d'indiquer le lien entre les parties de ce texte.



- À l'aide du compte rendu de la **Séquence 1**, *Le chemin de fer canadien*, et du texte *Le droit de vote des femmes*, complète la liste des caractéristiques du compte rendu d'événement sur la fiche **Les caractéristiques du compte rendu**. Ce référentiel te servira au moment de la rédaction de ton compte rendu.

Bloc 3

En équipe, réponds aux questions suivantes.

1. Quel est le sens de l'expression et des mots suivants : *ténacité, sans répit, hostiles*? Nomme les indices qui t'ont permis d'en déduire le sens.
2. D'après toi, pourquoi les gens étaient-ils réticents à accorder le droit de vote aux femmes?
3. Quels moyens les suffragettes ont-elles utilisés pour obtenir le droit de vote?
4. Que remarques-tu au sujet des projets de loi présentés par les femmes lorsqu'elles commencent à se faire élire au Parlement?
5. Quels autres arguments les suffragettes auraient-elles pu utiliser pour convaincre le gouvernement de leur accorder le droit de vote?

Bloc 4

- Lis les phrases ci-dessous. Observe ce qui suit le deux-points.
 - Voici des moyens qu'utilisent les suffragettes : conférences, pétitions, manifestations, satire.
 - Le Premier Ministre dit à Nellie McClung : « Aucune femme bien ne voudrait le droit de vote. »
 - Le suffrage universel fait maintenant partie de la *Charte canadienne des droits et libertés* : aucune loi ne pourra plus jamais nous retirer ce droit.
- À quoi sert le deux-points dans ces phrases? Fais part de tes hypothèses au groupe-classe.
- Décris le rôle du deux-points sur la fiche **La ponctuation : le deux-points**.

POINT À LA LIGNE

STRATÉGIES

Écriture

Je dresse le plan de mon compte rendu.
Je rédige l'ébauche de mon texte.

Mon compte rendu d'événement

Comme en témoigne le tableau préparé lors de l'activité d'introduction à ce fascicule, l'histoire du Canada est riche en événements de toutes sortes. Qu'ils soient politiques, culturels, économiques, scientifiques ou sociaux, ces faits ont marqué notre histoire. À l'aide



d'un remue-méninges, tu auras l'occasion de dresser une liste de sujets à explorer. Tu devras ensuite choisir un événement marquant de l'histoire du Canada dont tu feras le compte rendu. Ton compte rendu paraîtra dans l'édition spéciale d'un magazine.



Planification

1. Choisis l'événement que tu aimerais présenter. Prépare un tableau SVA et note ce que tu sais déjà à ce sujet.
2. Effectue une recherche pour trouver les réponses aux questions *Qui?*, *Quoi?*, *Où?*, *Quand?*, *Comment?* et *Pourquoi?* au sujet de cet événement. Note, dans tes propres mots et en style télégraphique, les informations trouvées.
3. Dresse ton plan. Il doit comprendre :
 - un paragraphe d'introduction;
 - une liste de faits qui décrivent le déroulement de l'événement;
 - un paragraphe de conclusion expliquant les conséquences de cet événement.
4. Dans la partie développement de ton plan, écris, pour chaque étape, ce qui servira à décrire le déroulement de l'événement.
5. Revois ton plan. Compare ton plan avec les exemples de compte rendu de ton fascicule.
6. Ton plan répond-il à toutes ces questions? Demande à un ou à une camarade de vérifier.
 - De quoi s'agit-il? – Où et quand cela s'est-il déroulé?
 - Qu'est-il arrivé? – Pourquoi est-ce arrivé?
 - Qui est concerné? – Quelles sont les conséquences de cet événement?



Rédaction

1. Rédige l'ébauche de ton compte rendu en suivant ton plan.
2. Utilise des organisateurs textuels pour situer les événements dans le temps ou pour indiquer une suite ou une conséquence.
Ex. : Temps : *premièrement, deuxièmement; d'abord, ensuite*
3. Échange ton plan et ton ébauche contre celui et celle d'un ou d'une autre élève pour vérifier si toutes les idées du plan se trouvent dans l'ébauche. Fais les ajouts nécessaires.
Ex. : Conséquence : *par conséquent, donc*



Révision

1. Lis ton texte et réponds aux questions suivantes.
 - Le texte a-t-il la forme d'un compte rendu?
 - Le vocabulaire utilisé est-il clair et précis?
 - Les faits sont-ils présentés en ordre chronologique?
 - Y a-t-il des organisateurs textuels et des marqueurs de relation?

- Les causes et les conséquences de l'événement sont-elles claires?
 - Les phrases sont-elles bien construites avec un groupe sujet (GS), un groupe verbal (GV) et un groupe complément de phrase?
 - Les temps de verbe employés sont-ils appropriés? As-tu employé le présent dans la partie développement de ton texte?
2. Joins-toi à un ou à une camarade et révisez vos textes en discutant des points précédents. Posez-vous des questions pour clarifier certains points et faites-vous des suggestions pour améliorer vos textes.



Correction

Prends part à la création d'un référentiel de correction, puis corrige ton ébauche.

1. Vérifie l'orthographe des mots. Vérifie la ponctuation et l'utilisation du deux-points.
2. Vérifie l'accord dans les groupes nominaux (GN).
3. Vérifie l'accord des verbes avec le groupe sujet (GS).
4. Utilise des ouvrages de référence, au besoin.



Publication

1. Choisis avec des camarades de classe le titre de votre magazine.
2. Publie ton texte. Utilise des puces, des tirets ou des symboles pour mettre en évidence le déroulement de l'événement.
3. Insère, dans ton texte, des illustrations ou des photos.
4. Joins ton texte à l'ensemble des comptes rendus des élèves en respectant l'ordre chronologique des événements présentés.
5. Prends part à la préparation de la page couverture du magazine et de la table des matières.

POINTS DE SUSPENSION...

Les femmes d'aujourd'hui revendiquent encore certains droits. Leurs revendications sont parfois pour des femmes qui habitent dans d'autres pays. Quelles sont ces revendications? Lesquelles sont les plus importantes pour toi? Que faut-il encore changer dans notre société pour assurer la pleine égalité des hommes et des femmes? Que pensent les élèves de ton groupe-classe à ce sujet? Les filles et les garçons partagent-ils les mêmes opinions?



Collection

TOURS DE PISTE

Un hymne, des rimes

Fascicule 3



Nous tenons à remercier les enseignantes et les enseignants des conseils scolaires de langue française de l'Ontario qui ont pris part à la conception de ce fascicule ainsi qu'à sa mise à l'essai en salle de classe.

Sources électroniques des textes, photos ou illustrations

(1) © Joel Blit/iStockphoto.com; (2) Kenneth C. Zirkel/iStockphoto.com; (3) Christoph Ermel/iStockphoto.com; (4) Canadiana. www.canadiana.org; (5) Ethan Myerson/iStockphoto.com

Gestion de la rédaction : Claudia Fillion, Josée Gravel
Rédaction : Thérèse Maheu, Charlaïne Savard
Consultation : Germain Bertrand, Nadine Slater, Nicole Sylvestre, Richard R. Théorêt
Couverture : Monique Caron
Éditique : Sylvie Girard
Mise en pages : Mélissa Drouin, Mélissa Le Blanc
Photos ou illustrations : Patrick Bizier (p. 20, 46), ©2009, JupiterImages Corporation (pour certaines photos et illustrations)
Révision : Annie Chartrand, Denis Lalonde
Impression : Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a fourni une aide financière pour la réalisation de ce projet. Cet apport financier ne doit pas pour autant être perçu comme une approbation ministérielle quant à l'utilisation du matériel produit. Cette publication n'engage que l'opinion de ses auteures et auteurs, laquelle ne représente pas nécessairement celle du Ministère.

© CFORP, 2009
435, rue Donald, Ottawa ON K1K 4X5
Commandes : Tél. : 613 747-1553
Télééc. : 613 747-0866
Site Web : www.librairieducentre.com
Courriel : commandes@librairieducentre.com

Tous droits réservés.

Nous avons fait tous les efforts possibles pour nous conformer à la réglementation relative aux droits d'auteur et obtenir toutes les permissions nécessaires avant publication. Si vous relevez certaines omissions ou erreurs, veuillez en informer le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques afin que nous puissions y remédier.

Cette publication ne peut être reproduite, entreposée dans un système de récupération ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans le consentement préalable, par écrit, de l'éditeur ou, dans le cas d'une photocopie ou de toute autre reprographie, d'une licence d'Access Copyright, The Canadian Copyright Licensing Agency, 1, rue Yonge, bureau 800, Toronto (Ontario) M5E 1E5.

ISBN 978-2-89581-627-0
Dépôt légal — deuxième trimestre 2009
Bibliothèque et Archives Canada